

Concours littéraire de l'Aide internationale pour l'enfance 2016
Catégorie Adultes (plus de 18 ans)

CLAUDIE PÉLOQUIN,
26 ans
Saint Sauveur



Premier prix

Le droit à la paix pour les enfants du monde

Le droit à la paix est le droit pour chaque citoyen du monde de contribuer aux efforts de paix, ce qui inclut le refus de participer aux efforts militaires et le droit collectif de désarmement pour tous les états (Marks, 1980). Inhérent à la condition humaine, le droit à la paix s'inscrit parmi les droits fondamentaux qui promeuvent le bénéfice ultime de la personne et des peuples de ce monde ; il représente une valeur universelle et fondamentale à laquelle tous aspirent (Cançado Trindade, 2010). Le droit à la paix est un construit complexe englobant maintes sphères qui se rapportent autant aux actions qu'à la structure des sociétés, ce caractère inclusif de la violence multiplie les obstacles à la promotion de la paix humaine, d'où l'importance de protéger ce droit pour tous les enfants. En effet, le terme « paix » ne signifie pas seulement l'absence de violence ouvertement manifestée mais inclut également la présence d'injustices sociale, économique et politique telle que la pauvreté et l'accès inéquitable aux opportunités (UNICEF, 1999). La convention sur les droits de l'enfant (1989) prône l'élimination de toutes formes de violence et la création d'une société basée sur des principes de justice et de paix afin de fournir aux enfants un départ basé sur l'égalité des chances. Le droit à la paix semble primordial dans cette optique où les enjeux liés à un climat de violence sont des plus majeurs : la participation active à la société, la protection, le développement et même la survie des enfants sont menacés lorsque ce droit est brimé (UNICEF, 1999 ; 2005). Expliquer en quoi consiste le droit à la paix ramène ainsi à rappeler les fondements les plus primaires de l'existence humaine, la concrétisation de l'ensemble des droits fondamentaux semble permettre aux enfants de vivre dans la sécurité et le bien-être (Perry et al. 2015).

Actuellement, plus de 30 000 enfants sont impliqués de près ou de loin dans des conflits armés dont ils ne saisissent même pas la signification. Depuis les années 1990, plus de deux millions d'enfants ont été tués, six millions ont été blessés et 10 millions ont vécu des traumatismes liés aux conflits armés, que ce soit en lien avec la perte d'une figure d'attachement ou par l'exploitation sexuelle dont ils ont été victimes (ONU, 2002). Ces données traduisent une préoccupation majeure quant à la santé physique et au bien-être psychologique des enfants impliqués dans des conditions de violence. Les

situations de conflits armés, de pauvreté, d'exploitation ainsi que les ravages causés par le VIH/SIDA sont de sérieux obstacles au respect des droits et libertés des enfants et ce, partout autour du globe. Les enfants n'engagent pas les guerres mais ils sont tout de même les plus en proie à en subir les effets dévastateurs, les atrocités vécues ou observées en ces conditions auront des répercussions à long terme sur le développement de l'enfant, les privant ainsi de leurs droits à la santé, à l'éducation et à l'évolution au sein d'un milieu offrant support et soins essentiels à la croissance (ONU, 1996 ; UNICEF, 2005).

Les enfants d'aujourd'hui représentent la société de demain, ils doivent avoir la chance de participer activement au monde qui les entoure afin de devenir des citoyens responsables. Les priver de leurs droits et libertés fait entrave à leur possibilité de se développer de façon saine en accord avec les instances sociales et politiques qui sous-tendent les sociétés (Taylor, 2002). Le droit de vivre dans la paix est important dans ce sens où il assure l'égalité des chances non seulement pour les enfants d'aujourd'hui, mais aussi pour les générations à venir. La violence est un cycle perpétuel qui est présentement maintenu au sein des sociétés, une culture de la paix est inconcevable sans des actions globales visant à promouvoir la concrétisation de l'ensemble des droits humains pour toutes les strates de la société. Les êtres humains naissent libres et égaux, il en ressort maintenant aux instances gouvernementales de maintenir un climat de paix et d'assurer à tous un futur s'inscrivant dans la même lignée.

Références bibliographiques

Cançado Trindade, A.A. (2010). Conceptual Constructions: The right to peace and the right to development. *International Law for Humankind*, Boston: Martinus Nijhoff Publishers. Ch. XIV, p. 353-366.

Fountain, S. (1999). *Peace education in UNICEF*. New York, UNICEF.

Machel, G. (1996). Promotion and protection of the rights of children. États-Unis : United Nations Department for policy Coordination and Sustainable Development (DPCSD). 78 p.

Taylor, C.S. (2002). Children's right to an adequate standard of living. *Children's legal rights Journal*. (22). P. 17-24.

United Nations (UN). (2002). Conditions of peace, security essential for children's physical health, third committee told. Repéré à : <http://www.un.org/press/en/2002/gashc3702.doc.htm>

Perry, D.J., Fernandez, C. G., Fernandez Puyana, D. (2015) The right to life in peace : an essential condition for realizing the right to health. *Health and Human Rights Journal*. (11). 14 p.